

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CALENDRIER DES ELECTIONS PARTIELLES DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET ETUDIANTS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES ET AU CONSEIL DES SPORTS POUR LE COLLEGE ETUDIANT

Les élections partielles au conseil de l'Institut de Psychologie auront lieu **le jeudi 27 avril de 9h à 16h30** sans interruption.

Le bureau de vote pour l'Institut sera situé en salle LAGACHE, RDC Bâtiment H, campus PDA.

Les informations vous ont été communiquées, sont affichées dans le couloir direction du bâtiment H et sont publiées sur le site internet de l'Institut (<https://psycho.univ-lyon2.fr>) avec un lien vers la page élections partielles aux conseils de composantes de l'Université Lyon 2 (<https://www.univ-lyon2.fr/universite/actualites-universitaires/elections-2023-aux-conseils-de-certaines-composantes>) où vous trouverez toute la documentation.

Des élections partielles pour **le renouvellement du collège étudiant.es du conseil des sports sont organisées le jeudi 27 avril 2023, de 9h à 16h30**, en salle des professeurs, halle des sports du campus PDA. Les candidatures se font par mail.

Voir toutes les informations sur la page conseil des sports : <https://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/conseil-des-sports-election-partielle-usagers>.

### IMPORTANT :

- **Candidatures AVANT LE 20/04/23 - 12H** : (article 5 de l'arrêté électoral)
  - o **Nombre de sièges à pourvoir au conseil de l'Institut** :
    - 2 sièges étudiants
    - 1 siège collège A (homme ou femme)
    - 1 siège collège BIATSS (homme ou femme)
  - o La date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au 20 avril 2023 à 12h.  
Les formulaires annexes F et G « déclaration individuelle de candidature » et « liste de candidature », disponibles au lien suivant <https://www.univ-lyon2.fr/universite/actualites-universitaires/elections-2023-aux-conseils-de-certaines-composantes>), devront m'être remis en main propre, à mon bureau H016, Bâtiment H, campus PDA ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale de l'Institut de Psychologie, campus PDA.  
  
**ATTENTION** : En cas de blocage du campus ce jeudi 20 avril et fermeture des locaux, les candidatures qui seraient adressées par voie électronique jeudi matin seront acceptées avant midi. Un accusé de bonne réception sera envoyé, par retour de mail, Ce mail ne préjugera pas de la recevabilité des candidatures mais simplement de leur envoi dans le délai imparti et il faudra simplement veiller, à ce stade, à ce que la candidature comporte bien toutes les pièces requises par l'arrêté.
- **Listes électorales AVANT LE 21/04/23 pour les demandes d'inscription, jusqu'au scrutin pour les demandes de correction** (article 4 de l'arrêté) : pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales.
  - o Les demandes d'inscription et de modification sont à effectuer à l'aide des formulaires disponibles sur la page <https://www.univ-lyon2.fr/universite/actualites->

[universitaires/elections-2023-aux-conseils-de-certaines-composantes](#). Il faudra joindre une copie de la carte d'auditeur, pour les personnels de la carte Izly, ou d'une pièce d'identité recevable (CNI, passeport, permis de conduire, titre de séjour).

- Les demandes d'inscription – annexe D « demande d'inscription sur listes électorales » devront m'être remis en main propre, à mon bureau H016, Bâtiment H, campus PDA ou par voie électronique à l'adresse [beatrice.meziere@univ-lyon2.fr](mailto:beatrice.meziere@univ-lyon2.fr) au plus tard le 21 avril 2023 minuit.
  - Les formulaires de demandes de modification – annexe E « demande de correction » sont à transmettre :
    - Avant le scrutin à Isabelle Tapiero, par mon intermédiaire
    - Le jour de scrutin, les formulaires seront remis directement au président du bureau de vote.
- **Procurations du 6/04 au 26/04/23 - 12H** ([arrêté 2023-121 relatif aux modalités de retrait des procurations](#)).
- Le retrait et l'enregistrement ont lieu du 6 avril au 26 avril à midi, exclusivement à mon bureau H016, bâtiment H, campus PDA, Les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 17h et mercredis matin de 9h à 12h30. Il sera demandé de présenter la carte IZLY valide ou un certificat de scolarité de l'année en cours accompagné d'une pièce d'identité originale pour les étudiants.  
Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut porter plus de 2 procurations.
- **Composition du bureau de vote** : l'arrêté est en cours d'établissement

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce message et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

**Béatrice MEZIERE**

Responsable Administrative et Financière



Université Lumière Lyon 2  
Campus porte de Alpes  
5 avenue Pierre Mendès France  
69676 Bron cedex  
Tel : 04 78 77 23 19 / 06 03 54 32 62  
<https://psycho.univ-lyon2.fr/>